

## DÉFINITION SYNTHÉTIQUE

Assister le magistrat de l'ordre judiciaire dans les actes liés à sa fonction et authentifier les actes juridictionnels dans les cas et suivant les conditions prévues par le code de l'organisation judiciaire, le code du travail et les textes particuliers, assurer la bonne exécution et le suivi de la procédure contentieuse tout au long de son déroulement.

## ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Assistance du magistrat dans le cadre de la mise en état des dossiers et des recherches documentaires
- Suivi technique de la procédure, de l'enregistrement de l'affaire à la notification aux parties
- Rédaction de décisions sous le contrôle du juge
- Certification et authentification des actes
- Assistance du juge à l'audience et suivi d'audience (dactylographie des décisions, notifications)
- Enregistrement d'actes
- Fonctions d'enseignement professionnel
- Fonctions éventuelles d'encadrement

## SAVOIR-FAIRE

- Rédiger des projets de décision et de réquisitoire selon les indications des magistrats
- Gérer des tableaux de bord
- Analyser et synthétiser
- Organiser le traitement des flux de dossiers
- Traduire en termes juridiques les demandes des justiciables
- Accueillir le public, parfois difficile

## CONNAISSANCES

- Droit civil, pénal, administratif et droit du travail
- Organisation et procédures judiciaires
- Logiciels dédiés

## CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE

- Prestation de serment
- Secret professionnel
- Possibilité d'astreintes, de permanences, d'heures supplémentaires selon les nécessités du service

## TENDANCES D'ÉVOLUTION

### FACTEURS CLÉS À MOYEN TERME

- Développement des missions d'assistance du magistrat : recherches juridiques, rédaction de projets de décisions
- Évolution et accroissement du contentieux
- Demande croissante d'informations
- Meilleure prise en charge des victimes
- Développement de l'intervention directe du magistrat dans la mise en état des dossiers

### IMPACT SUR L'EMPLOI-RÉFÉRENCE

- Diversification et enrichissement des fonctions
- Technicité accrue tant du point de vue juridique que gestionnaire et relationnel